

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements no 1 en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Question 8 :**

**Référence :** SCGM-19, document 4, page 19 de 27

**Demande :**

8.1 Veuillez déposer un tableau comparatif des coûts directs globaux des programmes, des coûts de subventions et des frais de gestion ventilés pour tenir compte des coûts d'administration, d'études et de recherche, de consultation et de groupe de consultation (en % des coûts totaux des PGEÉ) pour des programmes comparables chez d'autres distributeurs.

---

**Réponse**

8.1 Il est assez difficile de réconcilier les budgets des autres distributeurs à la nomenclature proposée dans le PGEÉ.

Premièrement, les autres distributeurs n'ont pas nécessairement détaillé leurs dépenses selon les mêmes postes budgétaires que nous.

Deuxièmement, leurs programmes ne sont pas directement comparables aux nôtres. Par exemple, chez UnionGas, on a regroupé plusieurs mesures (thermostat programmable, troisième génération, chauffe-eau, etc.) dans un seul programme global. Pour une meilleure compréhension, nous vous déposons les tableaux des demandes budgétaires d'UnionGas ( E.B.R.O 499, Exhibit D1, Tab 5, Section 8, page 11 of 17) et de Enbridge Consumers Gas ( Updated : 1999-03-16, RP-1999-0001, Exhibit D2, Tab 3, Schedule 1, page IV-1 of 53).